



Achat d'un tapis de course

Par **pimpon91**, le **22/12/2012 à 10:14**

Bonjour.

Voilà je fais partie d'une amicale de sapeurs pompiers volontaire, et dernièrement nous avons acheté sur un site internet spécialisé dans le matériel de sport un tapis de course pour plus de 800 euros, hors lors du montage de celui-ci il s'est avéré que certaines pièces du gabarit extérieur ne pouvaient être mises en place car les vis n'étaient pas les bonnes, il y a aussi des rayures et le tableau de contrôle du tapis est cloqué, le tapis est tout neuf. Après contact auprès de la société concernée par téléphone et par e-mail celle-ci nous informe qu'il n'y a pas de garantie même d'un an, car elle nous considère comme des professionnels, hors nous sommes une association à but non lucratif, donc non professionnelle, que pouvons-nous faire.

Une collègue pompier a acheté un tapis sur le même site et elle il est garanti à vie ????

merci de vos réponses